

3A SERVICES -PARIS

Société civile de moyens

Au capital de 3.000€

73, rue François Mermet

TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône)

953 546 850 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ACTE DES DECISIONS UNANIMES DES

ASSOCIES DU 5 JANVIER 2026

.....

PREMIERE DECISION :

Les associés, après avoir pris acte de l'acte de cession de parts intervenues entre Associées en date du 22 décembre 2025, aux termes duquel, la société SAS ALTUS COMMUNICATION a cédé, à effet du 31 décembre 2025, la totalité des 450 parts sociales numérotées de 2.551 à 3.000, à :

- La SELAS AJ UP, à hauteur de 150 parts sociales
Numérotée de 2.851 à 3.000

- La société ARTHAUD & ASSOCIES GROUP, à hauteur de 300 parts sociales
Numérotées de 2.551 à 2.850

Décident à l'unanimité de modifier comme suit, l'article 7 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 7. - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **3 000 € (TROIS MILLE EUROS)**.*

*Il est divisé en **3.000 parts sociales d'1 € (UN EURO)** chacune, numérotées de **1 à 3.000**, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, savoir :*

- la société **SELAS AJ UP**,
à concurrence de 1.650 parts
numérotées de 1 à 1.500 et de 2.851 à 3.000,

- la société **ARTHAUD & ASSOCIES GROUP**,
à concurrence de 1.350 parts
numérotées de 1.501 à 2.850,

*Total des parts composant le capital social : **3.000 parts** »*

DEUXIEME DECISION

Les Associés, prennent acte à l'unanimité de la démission de Madame Perrine LATOUR de ses fonctions de cogérante de la Société, à compter du 31 décembre 2025 et décident à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement.

TROISIEME DECISION

Les Associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte, pour effectuer toutes les formalités légales requises.

.....
Extrait certifié conforme

Le cogérant

Cédric JACQUET

